

# Révolution dans les prénoms saint-antoninois en 1794 et 1795

par Françoise Tinayre-Blom, membre du Conseil d'Administration

*« Qu'y a-t-il en un nom ?  
Ce que nous nommons rose,  
sous un tout autre nom sentirait aussi bon... »*

*« Roméo et Juliette » de Shakespeare, (Acte II, scène II)*

Le mécontentement des Français avait couvé durant quelques années avant d'éclater dans toute sa violence débridée en 1789 avec la Révolution du peuple contre la monarchie, les nobles et l'Eglise. La méfiance de certains meneurs intellectuels de la Révolution envers le christianisme a eu des retombées assez étonnantes pour ne pas dire exagérées et un peu ridicules mais qui montraient à quel point une partie du peuple français rejetait jusqu'aux symboles chrétiens des noms.

En parcourant la liste des naissances dans les registres de l'Etat Civil de 1794, quelle ne fut pas ma surprise de trouver que la femme d'un cultivateur avait accouché d'un enfant à qui elle et son mari avaient donné le nom de Damis Citron. Pauvre petit ! « Damis Citron, viens manger ta soupe ! ». J'essaye d'imaginer ce que ce petit garçon a pu dire à ses parents quant il est arrivé à l'adolescence, handicapé d'un nom si bizarre.

La femme d'un autre citoyen de Saint-Antonin a accouché de jumeaux à qui elle a donné les noms en vogue. Ecoutez bien : pour l'un Serpolet-Phocion et pour l'autre Cumin-Milthiade. Quelle élégance, n'est-ce pas ?

C'est aussi en 1794 que Saint-Antonin Noble-Val est devenu Libre-Val. Est-ce parce que la ville a dû renoncer à son protestantisme quand Louis XIV a voulu, par la Révocation de l'Edit de Nantes, un pays uni dans la religion catholique que la ville s'est donné ce nouveau nom ? Qui l'y a autorisé, encouragé ? Sans doute l'esprit de 1793. On soupçonne bien quelques règlements de comptes avec l'histoire antérieure et peut-être l'esprit d'indépendance cathare releva-t-il la tête pour quelques mois.

Nous voyons bien que les temps étaient assez perturbés puisque le registre des mariages de 1794 note le mariage d'un certain Georges Lescausse, ci-devant curé âgé de 57 ans avec une dame de 64 ans : on aimerait savoir s'il a dû quitter sa fonction pour épouser la dame.

L'explication de ces faits étonnants est peut-être à trouver dans une note que j'ai extraite du registre de 1794, note écrite, me semble-t-il, par notre cher archiviste Georges Julien. Je cite : « la loi du 20 septembre 1792, promulguée par l'Assemblée Législative laïcise l'Etat Civil dont le clergé tenait les registres depuis trois siècles. Désormais les registres d'Etat Civil sont confiés à un officier d'Etat Civil, soit le maire, soit son représentant... Il y eut une courte période de lutte contre la « superstition » où les prénoms de résonance chrétienne ne sont plus de mise et sont remplacés par des noms de fleurs, de légumes, d'arbres, de héros et d'herbes de cuisine ».

Cette période a duré de 1794 à 1795 ; ce qui n'est pas dit, c'est s'il y avait moyen pour les pauvres enfants dotés de noms comme Persil, Céleri, Bouleau, Chêne, de changer de nom, une fois la vague « anti-surperstition » passée. Avec ces noms pouvez-vous deviner si l'enfant en question était un garçon ou une fille ?

Voici une petite devinette : Il y a 5 garçons et 5 filles. Pouvez-vous les trouver ? Bon courage !

Oeillet-Léonidas, Fougère, Muguet, Pigeon, Roquette, Myrthe-Voltaire, Orange, Pensée, Valériane, Hipparchie-Bigarade.

*Archives Communales de Saint-Antonin  
Registre des naissances  
1793-1794-1795*

Réponse : *Filles* : Fougère, Roquette, Pensée, Valériane et Hipparchie-Bigarade  
*Garçons* : Oeillet-Léonidas, Muguet, Pigeon, Myrthe-Voltaire, Orange.



Famille de meuniers devant le moulin de Roumegous  
(avant les inondations)